

Questions orales

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA MESURE MODIFICATIVE—LA POSITION DES PERSONNES ÂGÉES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le gouvernement a déclaré, l'an dernier, que toutes les personnes âgées du pays appuyaient ses efforts pour diminuer le déficit en réduisant les pensions de vieillesse. Le ministre a dit hier, à la Chambre, que les gens de l'opposition semaient la confusion chez les personnes âgées au sujet de la loi sur les brevets pharmaceutiques. Le ministre est-il en train de dire sérieusement à la Chambre et aux Canadiens que les personnes âgées des provinces de l'Atlantique, avec qui je me suis entretenu ces trois derniers jours, et les représentants d'associations de personnes âgées de tout le pays que j'ai rencontrés ce matin, ne savent pas de quoi ils parlent quand ils disent qu'ils comprennent parfaitement que le gouvernement n'a aucune pitié pour eux et que le prix des médicaments va augmenter s'il donne suite à son projet de loi?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la question me fournit l'occasion de répéter les propos d'une personne sérieuse qui a étudié notre projet de loi, le Pr Phillip Seeman, directeur du département de pharmacologie de l'Université de Toronto. Il a déclaré que les personnes âgées sont gravement induites en erreur par les hommes politiques qui leur disent que le prix va monter en flèche ou que leurs régimes provinciaux d'assurance-médicaments risquent d'être réduits, alors qu'elles sont maintenant privées de médicaments pour améliorer leur vie. Je prétends sérieusement que les personnes âgées veulent voir plus de recherches sur la maladie d'Alzheimer, sur le cancer, sur l'arthrite, sur la fibrose kystique et sur toutes les autres maladies qui détruisent la qualité de la vie. Nous proposons un train de mesures qui permettront de réaliser cette recherche d'une manière extrêmement avantageuse pour le Canada. Voilà pourquoi je crois que les personnes âgées et tous les Canadiens devraient être en faveur de ces propositions.

M. Young: Entendre cela d'un gouvernement qui vient de sabrer des millions de dollars des programmes de recherche.

LES RECHERCHES SUR LES RÉPERCUSSIONS D'ORDRE FINANCIER

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Est-ce que le ministre essaie de dire aux Canadiens que les personnes du troisième âge et leurs associations n'ont pas effectué de recherches détaillées sur les répercussions d'ordre financier qu'aura ce projet de loi sur les Canadiens du troisième âge, les invalides, ceux qui ont de jeunes familles et, notamment, sur les gouvernements provinciaux? Essaie-t-il vraiment de nous dire que ces personnes du troisième âge ne savent pas de quoi elles parlent? Quelle insulte.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, plus de 85 p. 100 des Canadiens et 95 p. 100 des personnes du troisième âge sont protégés par un régime d'assurance-médicaments. Un professeur de l'Université d'Ottawa m'a écrit ce qui suit:

En tant que pharmacologue clinicien en pédiatrie, je suis bien placé pour savoir que bon nombre de produits pharmaceutiques destinés aux enfants ne sont pas disponibles au Canada en raison de la politique antérieure en matière de brevets et de licences.

Je me réjouis de vos efforts pour remédier à cette situation et je considère que votre nouvelle politique est opportune et qu'elle constitue un progrès pour le traitement des maladies infantiles au Canada.

Autrement dit, pour les enfants. Le député prétend-il sérieusement que les Canadiens s'opposent à ce que les enfants du Canada disposent de meilleurs médicaments dans de meilleurs délais?

M. Young: Que fait-on du troisième âge?

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX—LES RÉPERCUSSIONS DU PLAN COMMERCIAL SUR LES EMPLOYÉS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Celui-ci n'ignore pas que le projet gouvernemental de fermer des milliers de bureaux de poste ruraux et de congédier 9 500 postiers va frapper durement une bonne partie des régions rurales du Canada. Se rend-il compte que 80 p. 100 des emplois de postiers dans ces régions sont occupés par des femmes? Voudrait-il envisager d'annuler un plan qui est discriminatoire pour les femmes des régions rurales du Canada?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je ne puis accepter les prémisses posées par le député. Il n'est pas question de fermer des bureaux de poste ruraux, mais bien de transférer les petits bureaux de poste ruraux au secteur privé d'ici une dizaine d'années. Il va en résulter un meilleur service et un plus grand nombre de bureaux de postes pour les Canadiens. Voilà ce que cela va donner. Quant au plan d'entreprise, on me dit que le comité a terminé ses audiences ce matin même. J'attendrai qu'il présente son rapport à la Chambre pour élaborer là-dessus.

M. Foster: Le comité n'a pas terminé son travail; les députés ministériels lui ont imposé la clôture.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REPOUSSER LES FERMETURES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre va-t-il s'engager, au nom du gouvernement, à repousser la fermeture des bureaux de postes ruraux et le congédiement de 9 500 postiers, dont beaucoup ont de 20 à 30 ans d'ancienneté, jusqu'aux prochaines élections, de sorte que les Canadiens des régions rurales puissent se prononcer sur toute cette affaire?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la population rurale du Canada s'est déjà prononcée. Le 4 septembre 1984, elle a voté pour un service amélioré et une cause formidable. C'est là ce que nous voulons offrir aux Canadiens. Lorsque le comité présentera son rapport à la Chambre, celle-ci en examinera les recommandations, puis nous verrons.